

BULLETIN D'ADHESION

ADHESION INDIVIDUELLE

Nous vous remercions de compléter ce bulletin. A réception, nous vous ferons parvenir un appel de cotisation pour règlement. Après paiement de la cotisation annuelle, vous recevrez le contrat définitif.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété :
Nombre de lots (logements, bureaux et commerces) :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Président du Conseil Syndical :
Nom du syndic de copropriété :
Adresse mail :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PERSONNE REFERENTE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. fixe : Tél. port :
Adresse mail :
Profession (si retraité, précisez) :

TYPE D'ADHESION

Adhésion individuelle

97€ / an



Merci de bien vouloir nous préciser comment vous avez connu l'ARC Rhône-Alpes :

- Connaissance
- Médias
- Evènements :
- Internet
- Autre :

- Vous acceptez que l'ARC Rhône-Alpes collecte et utilise les données personnelles que vous venez de renseigner dans ce formulaire dans le but de vous envoyer des informations concernant le suivi de votre adhésion, nos activités et celles de nos partenaires.
- Vous acceptez les conditions générales d'adhésion à l'ARC RHONE-ALPES jointes au présent bulletin d'adhésion.

Fait à

Le

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ARC Rhône-Alpes, Tour Picasso – 104C, place du 8 mai 1945, 69800 Saint-Priest – 04.72.57.09.35 – contact@arcrhonealpes.com



arcrhonealpes



asso.arcrhonealpes

ARC RHONE-ALPES Tour Picasso - 104 C place du 8 Mai 1945, 69800 ST PRIEST
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.
04.72.57.09.35

contact@arcrhonealpes.com

ARC Rhône-Alpes – Association des responsables de copropriété
www.arcrhonealpes.com



CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIÉTÉ RHÔNE-ALPES (ARC RA) membre de l'Union Nationale des ARC (UNARC)

ADHESION INDIVIDUELLE

Vous avez décidé d'adhérer à l'Association des Responsables de Copropriété Rhône-Alpes (ARC RA).

L'ARC RA, association technique de conseil et d'assistance, s'engage par le présent contrat d'adhésion à assurer au copropriétaire adhérent, les services suivants :

I/ SERVICES INCLUS DANS L'ADHESION

1. CONSULTATIONS JURIDIQUES ET /OU COMPTABLES

L'adhérent individuel pourra contacter l'ARC RA, **dans la limite de 5 consultations par an** :

- Soit en écrivant à l'ARC RA, une réponse étant apportée au plus tard dans les dix jours (hors week-end et jours fériés) suivant la réception du courrier ou du mail,
- Soit en téléphonant à l'ARC RA au 04.72.57.09.35 (horaires des permanences sur notre site <http://www.arcrhonealpes.com>)
- Soit sur rendez-vous.

Ces consultations prennent la forme de questions/réponses concernant le lot du copropriétaire adhérent.

Pour les questions concernant le syndic, le conseil syndical, le contrôle des comptes, l'analyse des charges et tout ce qui de manière générale ne concerne pas uniquement le lot du copropriétaire adhérent, nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de votre syndic non professionnel/conseil syndical pour souscrire une adhésion collective.

L'ARC oriente et conseille mais ne se substitue pas à un avocat.

Les questions non utilisées durant l'année seront perdues.

2. ABONNEMENT A LA REVUE DE L'ARC ET DE L'UNARC

L'adhérent individuel reçoit une revue sur les différents problèmes de copropriété : financements, travaux, charges, modifications législatives ou réglementaires, etc. (quatre numéros par an).

3. ACCES A LA LISTE D'EXPERTS ET D'ENTREPRISES « REFERENCES »

L'ARC Rhône-Alpes a conclu des partenariats avec des prestataires liés au monde de la copropriété qui figurent sur le site <http://www.arcrhonealpes.com/>.

II / PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES ET SUR DEVIS

L'adhésion à l'ARC RA permet de bénéficier de prestations complémentaires facultatives afin de répondre à des besoins spécifiques. **Ces prestations optionnelles donnent lieu à une facturation supplémentaire. Un devis est fourni gratuitement sur demande.**

• Coachings / formations « classiques » :

L'adhérent individuel peut assister aux coachings de la liste suivante moyennant une cotisation supplémentaire de 50 euros par thème abordé :

ARC RHONE-ALPES Tour Picasso - 104 C place du 8 Mai 1945, 69800 ST PRIEST
Ouverture du lundi au vendredi de 09h à 13h & de 14h à 17h sur rendez-vous.
04.72.57.09.35

contact@arcrhonealpes.com

ARC Rhône-Alpes – Association des responsables de copropriété
www.arcrhonealpes.com

Les thèmes de formation « classiques »

Savoir vivre en copropriété

Point sur la jurisprudence

L'assemblée générale

Contrat de syndic et points de vigilance

Comment devenir syndic non professionnel ?

Les petites copropriétés

Le rôle du conseil syndical

Les dates sont déterminées par l'ARC RA. Les coachings sont réalisés en présentiel si toutes les conditions liées aux gestes barrières peuvent être respectées et, dans le cas contraire, ils sont dispensés en ligne soit au moyen d'une visioconférence soit en e-learning¹ sur YouTube.

- **Sessions de coaching / formations complémentaires :**

Les coachings non compris dans la liste ci-dessus donnent lieu à tarification selon la durée et le thème abordé.

- **Rédaction de courriers :**

L'ARC RA peut proposer une rédaction de courrier individualisée à l'adhérent individuel. Prestation sur devis en fonction de la complexité du courrier.

- **Les consultations complémentaires :**

Au-delà de 5 consultations par an, la consultation supplémentaire est facturée 50€/h.

III / DUREE

La présente adhésion est souscrite pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction sauf dénonciation préalable par l'une ou l'autre des parties un mois au moins avant son échéance.

Le contrat et les services qui lui sont attachés partent de la date de signature. À défaut de règlement de la cotisation dans le mois suivant cette date, tous les services qui lui sont attachés (y compris l'assurance) seront suspendus, ceci jusqu'au règlement.

IV / QUALITE DE MEMBRE DE L'ARC RA

L'adhésion à l'ARC RA ouvre droit à la participation et au vote lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association des Responsables de Copropriété Rhône-Alpes.

¹ Les sessions e-learning donnent lieu à une visioconférence questions/réponses.